

Liberte Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 14 août 2020

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS : MISE EN PLACE DE CENTRES RÉGIONAUX DE SUIVI ET DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES (CPCA)

Face à la gravité du phénomène des violences au sein du couple, la prévention de toute réitération de violence constitue un enjeu essentiel.

Ainsi, Elisabeth Moreno, ministre déléguée en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, met en œuvre une importante décision annoncée par le Premier Ministre à l'issue du Grenelle de lutte contre les violences conjugales: la mise en place, sur le territoire national, des centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences (CPCA). En 2020, quinze centres seront retenus soit un par région et deux en territoires ultramarins. Le but est de doter chaque région de deux CPCA d'ici à 2023.

Cette offre globale vise quatre objectifs :

- prévenir la récidive des violences conjugales ;
- structurer une offre de prise en charge des auteurs de violences complète et homogène sur l'ensemble du territoire autour de principes d'actions communs ;
- favoriser la mise en œuvredes mesures d'éviction des auteurs de violences conjugales et des obligations de soins qui leur sont assignées;
- apporter une écoute et une orientation aux auteurs de violences, aux potentiels auteurs de violences, à leur entourage, voire aux professionnels.

L'appel à projets s'adresse aux personnes morales à but non lucratif : associations, partenaires sociaux, fondations, établissements publics, etc.

Les projets éligibles ont vocations à apporter une offre accessible à l'échelle régionale, le cas échéant par le biais d'antennes ou de partenariats afin de conserver une proximité avec les partenaires et les auteurs de violences conjugales. Les porteurs de projets doivent présenter les moyens humains, matériels et financiers ainsi que les modalités organisationnelles du centre envisagé.

La date limite des candidatures est fixée au 21 septembre 2020.

Les partenaires et professionnels régionaux et départementaux sont invités à relayer l'appel à projets pour le déploiement des centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences.

Retrouvez toutes les informations utiles au dépôt de candidature sur les sites internet des services de l'État :

- en Haute-Garonne: http://www.haute-garonne.gouv.fr/Actualites/Mise-en-place-de-centres-regionaux-de-suivi-de-prise-en-charge-auteurs-violences-conjugales-CPCA
- en Occitanie : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/Lancement-appel-a-projets-mise-en-place-des-CPCA

Durant le confinement mis en place dans la période d'état d'urgence sanitaire en raison de la pandémie de Covid-19, le Gouvernent a rappelé que la protection des victimes de violences conjugales demeurait une priorité nationale et a déployé deux nouveaux dispositifs :

- la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de recherche et de financement des nuitées d'hébergement afin de maintenir et faciliter le recours à l'éviction de l'auteur de violences conjugales ;
- l'installation d'un numéro d'écoute « Ne frappez pas » (08 019 019 11) à destination des auteurs ou potentiels auteurs, et de leur entourage.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16 Delphine AMILHAU Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75 Jennifer RIEU Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

f @prefetoccitanie www.occitanie.gouv.fr/communiques